

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Molsheim

Conseillers Elus : 15

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents : 13

Date de la convocation :

01/02/2021

COMMUNE DE HEILIGENBERG

Compte-Rendu du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 5 février 2020

Sous la présidence de : M. le Maire Guy ERNST, Maire

Membres présents : MM. Jean-François SCHNEIDER, Fabien METZLER et Lionel PORCHE, Adjoints, Mmes et MM. Véronique KIEFFER, Marien DURRENBERGER, Christian REPIS, Christine METZLER, Martine QUIRIN, Sylvie BLATTNER, Stéphanie FELDMANN, Angélique GUYENOT et Émilie BESSON.

Membre excusé: M. Sébastien PINHEIRO (procuration à Véronique KIEFFER).

La séance est ouverte à 19h30. M. le Maire précise qu'en raison du couvre-feu, et afin de permettre à toutes les personnes intéressées de suivre cette séance du conseil municipal, celui-ci est retransmis sur le site YOUTUBE par le biais de la chaîne HEILIGENBERGMAIRIE.

POINT N° 1 : Désignation du secrétaire de séance.

Mme Christine METZLER est désignée comme secrétaire de séance.

POINT N° 2: Approbation du Procès-Verbal de la séance du 16 décembre 2020.

Le P-V de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

POINT N° 3: Fixation du nombre d'adjoints suite à vacance de poste..

Suite au décès de M. Jean-Paul WITZ, 1er adjoint au maire, qui nous a malheureusement quitté le 17 octobre 2020, M. le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le nombre des adjoints à fixer, sachant que leur nombre ne doit pas excéder 30 % du nombre de conseillers. Il est proposé de maintenir le chiffre de 3 adjoints tels qu'il avait été retenu lors de la séance du 3 juillet 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour et 1 abstention, de fixer le nombre des Adjoints à 3 (trois).

POINT N° 4: Recalage du rang des adjoints dans l'ordre du tableau.

M. Jean-Paul WITZ étant 1er adjoint au moment de son décès, ce rang dans l'ordre du tableau du conseil municipal se retrouve donc vacant. M. Le Maire propose au conseil de modifier l'ordre du tableau et de procéder un recalage du rang des adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres précédents de modifier l'ordre du tableau et de procéder au recalage du rang des adjoints de la façon suivante : M. Jean-François SCHNEIDER, actuellement 2e adjoint, devient 1er adjoint, et M. Fabien METZLER, actuellement 3e adjoint, de vient 2e adjoint. Il sera donc procédé à l'élection du 3e adjoint.

POINT 5: Élection

M. Lionel PORCHE se déclare candidat.

- Élection du Troisième Adjoint :

Au 1^{er} tour du scrutin, M. Lionel PORCHE a obtenu 12 voix et 1 vote blanc.

M. Lionel PORCHE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et immédiatement installé.

POINT N° 6: Fixation des indemnités de fonction des Adjoints.

Au vu de la réglementation en vigueur pour ce qui la concerne (commune dont la population est comprise entre 500 et 1 000 habitants), et notamment le Code général des Collectivités Territoriales, Il est nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur la fixation des indemnités du nouvel Adjoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents décide de reconduire l'indemnité de fonction attribuée au 3e Adjoint, conformément à la législation en vigueur.

POINT N° 7 : Syndicat de la forêt des 7 Communes.

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal des conclusions de la dernière réunion du syndicat de la forêt des 7 communes (créé à la Révolution Française pour gérer la forêt appartenant anciennement au chapitre de HASLACH, et composé des communes de LUTZELHOUSE, URMATT, NIEDERHASLACH, OBERHASLACH, HEILIGENBERG, STILL et DINSHEIM-SUR-BRUCHE.). Il fonctionne depuis plus de 200 ans mais sans statut formalisé mais plutôt par usages et coutumes.

Les communes membres n'ayant dans leur immense majorité pas de désir de vendre, mais plutôt le souhait de continuer à faire vivre cette tradition séculaire, il a été décidé d'orienter les réflexions vers la mise en place d'un syndicat formalisé afin de lui permettre de durer encore très longtemps.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport de M. le Maire.

POINT N° 8: Adhésion au groupement de commandes de la CC dans le cadre du renouvellement du contrat concernant les photocopieurs.

M. le Maire informe les Conseillers du renouvellement de contrat de location de photocopieurs de la Communauté de Communes de MOLSHEIM-MUTZIG conclu dans le cadre de la mutualisation du matériel d'impression au sein de l'intercommunalité. En 2017, au moment de la conclusion de ce marché-cadre, la commune de HEILIGENBERG n'avait pas souhaité adhérer, beaucoup d'inconnus, dont le coût, n'étant pas finalisés à l'époque. Toutefois aujourd'hui, le marché a été précisé et finalisé. Le lauréat est la même société officiant actuellement pour la commune et les modalités ainsi que le coût sont identiques. Aussi, notre contrat arrivant à échéance prochainement, pourrait-il être judicieux de rejoindre la mutualisation de la COMCOM afin d'être plus fort pour négocier la reconduction du contrat.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour qu'HEILIGENBERG puisse s'intégrer au marché-cadre de la COMCOM concernant la mutualisation du matériel d'impression.

POINT N° 9: Mise en adéquation statutaire dans le cadre des contrats de travail pour les agents contractuels.

Compte tenu du fait que la commune a recours à titre occasionnel (remplacement d'agents, surcroît d'activités, etc) à des agents contractuels, il serait utile que le conseil municipal renouvelle en ce début de mandat la délibération ad hoc permettant l'engagement d'agents contractuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à engager des agents contractuels selon les besoins du service.

POINT N° 10: Informations du Maire.

M. le Maire tient tout d'abord à remercier Mme Stéphanie FELDMANN et M. Sasha FELDMANN d'avoir mis à disposition de la commune leur matériel et leur temps pour permettre de retransmettre cette séance du conseil municipal.

M. le Maire souhaite également remercier le personnel communal ainsi que les adjoints pour leur disponibilité lors de l'épisode neigeux exceptionnel de ces derniers jours.

Il est également signalé que le pont du Floessplatz est fortement endommagé. Une remise en état sera effectuée rapidement pour permettre sa ré-ouverture à la circulation, mais des discussions seront entreprises avec la scierie SIAT, le propriétaire de « l'Écrin de Verdure » et la mairie de NIEDERHASLACH (en tant que personnes intéressées à l'affaire), pour envisager, et une solution plus pérenne, et un partage des coûts qu'une telle solution induit.

M. le Maire fait part au conseil de la traditionnelle cavalcade de Carnaval de l'école qui aura lieu le 16 février. Un dispositif de sécurité sera mis en place ce jour-là.

En vue de la réouverture de la déchetterie verte au printemps, il demande également aux conseillers intéressés de se faire connaître dans l'optique de la mise en place du calendrier d'ouverture de la déchetterie.

M. Le Maire informe ses collègues d'une réunion à laquelle il a assisté le 28 janvier dernier et qui portait entre autres sur la question des eaux pluviales. Il serait intéressant que le conseil se penche sur la question afin d'étudier si des solutions peuvent être mises en place à certains endroits du village, et notamment dans des rues en forte pente, dans lesquelles la mise en œuvre d'un réseau de collecte d'eau pluviales n'est pas possible, et sur lesquelles un revêtement bitumeux ne ferait qu'accélérer le débit de l'eau.

M. le Maire rappelle également que suite à la séance « commissions réunies » sur le sujet, cette dernière ne souhaite pas mettre en place un Regroupement Pédagogique Intercommunal. Un courrier en ce sens sera fait au maire de STILL qui avait contacté la commune pour évoquer ce sujet.

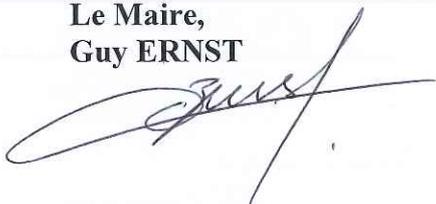
Mme Stéphanie FELDMANN fait part à ses collègues des pistes de réflexions évoquées lors de la dernière réunion PETR sur le développement durable dans notre secteur.

Mme Christine METZLER annonce aux conseillers que la prochaine réunion du comité du SELECT'OM aura lieu le 20 février.

Enfin, M. Fabien METZLER évoque l'avancé des réflexions sur la rénovations des piliers de la poste qui trahissent l'usure du temps.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h30.

Le Maire,
Guy ERNST



La Secrétaire de séance,
Christine METZLER

